

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MERCREDI 16 DECEMBRE 2009

En exercice : ... 36  
Présents : ..... 36  
Titulaires : ..... 29  
Suppléants : ..... 7  
Pouvoirs : ..... 7  
Absents : ..... 0

Convocation adressée à chaque conseiller le 07 décembre 2009 pour la session ordinaire du **mercredi 16 décembre 2009**.

L'an deux mil neuf, le seize décembre à dix-neuf heures trente **les membres du Conseil Communautaire** de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la salle polyvalente de SERVANCE, **sous la Présidence de M. Henri SAINTIGNY**, Président,

**Présents:**

Mr SEGUIN Michel, Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mme DAVIOT Rose Marie, Mr CHATELOT Henri, Mr GRANDJEAN Michel, Mr BONNET Yves, , Mr SAINTIGNY Henri, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr DEMANGE René, Mr ANTOINE Francis, Mr CARTEY Cyril, Mr LOMBARD Patrice, Mr GILLET Denis, Mr SARRE Vincent, Mr NOEL Rémy, Mr BEURIER Patrice, Mr PARISOT Jean-Marie, Mr DAVAL Brice, Mr CLAUDEL Hubert, Mr MARTINET Gilles, Melle GROSJEAN Céline, , Mme VALDENAIRE Sylviane, Mme FRESLIER Marie Claire, Mme MAIROT Marie-Ange, Mr PERNOT Jean, MME VALDENAIRE Marie-France, MME POULMAR Gilberte.

**Absent(e)s représenté(e)s:**

Mr MOUGENOT Bernard donne pouvoir à Mr GRANDMOUGIN Jean Siméon.  
Mme TORTISSIER Virginie donne pouvoir à Mr LEVREY Paul.  
Mr LALLOZ Jacques donne pouvoir à Mme TISSERAND Lucette.  
Mr DALVAL Jean Marc donne pouvoir à Mr LAMBOLEY Hervé.  
Mr MOUGENOT Michel donne pouvoir à Mr SACCHI Philippe.  
Mr CLAUDE Roger donne pouvoir à Mr TUGEND Pierre.  
Mr TOURDOT Roger donne pouvoir à Mr LAMBOLEY Claude.

Mme GROSJEAN Céline a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance.

Avant d'énoncer l'ordre du jour, le Président présente Mme Bénédicte ANTONIO-DAMOTTE et M. Dominique CHAGNOT, respectivement Président et Directrice de la Mission Locale, et qui viennent nous présenter les actions de la Mission Locale Pour l'Emploi.

Il précise ensuite aux membres que Conseil Communautaire a été précédé d'un Bureau le 02 décembre 2009.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités via cette réunion.

M. le Président présente l'ordre du jour **12 points**: 1/Intervention de *Mme B. ANTONIO-DAMOTTE* et de *M. D. CHAGNOT*, 2/Ordures ménagères: annulation de titres 2009; 3/SPANC: annulation de titres 2009; 4/ Carte communale: approbation de la carte de La Lanterne-et-les-Armons 5/Carte communale de Servance : lancement de l'enquête publique ; 6/ Approbation du règlement intérieur de la CCHVO; 7/ Modification des statuts du Sytevom; 8/ Avenant n°1 au marché de réhabilitation de la salle polyvalente de Saint-Barthélemy; 9/ Création d'un service S.I.G; 10/ SPANC: mise en place d'une redevance annuelle; 11/ approbation du transfert de la gestion du gymnase du collège; 12/ Questions diverses.

## INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un service personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Assurer des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

La mission locale, est chargée d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'aider les jeunes en démarche d'insertion professionnelle et sociale.

Elle apporte des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés qu'ils rencontrent avec une priorité donnée à l'emploi et à la formation, mais aussi au logement, à la santé, aux activités sportives et de loisirs.

Les subventions des collectivités territoriales permettent de fonctionner et de mener des actions complémentaires telles que : action mobilité = location de scooters. L'ensemble des scooters, soit 10, sont loués sur tous les secteurs par des personnes en formation ou en emploi. La location est temporaire (6 mois maximum).

La mission locale, par l'intermédiaire de son Président, sollicite la CCHVO pour l'aider financièrement dans cette action importante.

Il en profite pour préciser que la participation 2010 sera gelée et donc de 1,06€ par habitant. ( 6 833,82€ en 2009 de participation de la CCHVO).

Pour répondre à la question de M.DAVAL sur les relations jeunes/entreprises, la directrice détaille les actions menées en ce sens:

- mini-stages qui peuvent permettre à l'employeur de se faire une idée du jeune
- actions de formation à caractère spécifique de 4 à 6 mois avec des semaines de stage en entreprises
- mesure de stage SIFA (stage individualisé de formation par alternance) – dispositif du Conseil Régional de Franche-Comté
- tout le panel de stage proposé par Pôle Emploi en parallèle
- 200 à 250 entreprises connaissent la Mission Locale et prennent des jeunes en stage.

Le budget global, pour les grandes lignes, se décompose de la manière suivante :

600 000€ (pour 1 700/ 1 800 jeunes)  
190 000 € (Etat)  
120 000 € (Région)  
91 000 € (Communautés de Communes)  
20 000 € (Conseil Général)

39 000 € (FSE)

30 000 € (Financements complémentaires)

Second point : le "Plan jeunes" du Gouvernement.

Parmi les mesures phares, est présentée celle qui a permis à la Mission Locale de faire de la prescription des mesures des contrats de retour à l'emploi : avec la mise en œuvre des contrats d'accès PASSERELLES. Ce contrat aidé, proposé à un jeune, a pour objectifs de lui permettre d'acquérir une première expérience professionnelle dans une collectivité locale et de développer des compétences transférables vers les entreprises.

Il semble que cette mesure soit prolongée sur 2010.

## **DEL. 46 - OM : ANNULATIONS DE TITRES 2009**

Monsieur le Président explique que suite à la facturation 2009, un certain nombre de réclamations sont parvenues à la CCHVO. Les motifs sont nombreux : des familles qui réajustent le nombre des personnes du foyer, maisons devenues vides, des personnes seules parties en retraite, des changements de propriétaires, des cas de personnes qui déclarent une résidence secondaire en principale et inversement.

Toutes les annulations présentées ont fait l'objet de vérifications auprès des mairies. De plus, les personnes concernées ont pu apporter la preuve écrite de leur bonne foi.

Total d'annulation de 109,50 €

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 36 voix pour.**

## **DEL. 47 - SPANC : ANNULATIONS DE TITRES 2009**

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il y a lieu d'annuler une facture redevance ANC sur cession pour motif d'une vente non réalisée.

Total d'annulations de 61 €

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 36 voix pour.**

## **DEL. 48 - CARTE COMMUNALE : APPROBATION DE LA CARTE DE LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS**

Monsieur le Président rappelle les conditions dans lesquelles le projet de la Carte Communale a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et rappelle les résultats de l'enquête publique.

Monsieur le Président précise que la Carte Communale est prête à être approuvée par le Conseil Communautaire, conformément à l'article R.127.7 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé:

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 08 décembre 2006 décidant de l'élaboration d'une carte communale;

Vu la délibération n°12 du Conseil Communautaire du 14 février 2008 décidant du lancement de l'enquête publique;  
Vu l'arrêté communautaire n° 20/2008 du 31 juillet 2008 prescrivant l'enquête publique;  
Vu le rapport du commissaire enquêteur du 10 octobre 2008, et considérant le résultat de ladite enquête est favorable;

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la Commune de La Lanterne du 25 juin 2009;  
Considérant que le projet de la Carte Communale tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé;

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 36 voix pour.**

## **DEL. 49 - CARTE COMMUNALE DE SERVANCE : LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 08 décembre 2006 prescrivant l'élaboration de cartes communales sur 10 des 12 communes de la CCHVO.

Monsieur le Président explique aux délégués communautaires que le travail d'élaboration du document de carte communale est terminé avec le cabinet d'étude TOPOS. Il y a lieu maintenant de lancer l'enquête publique comme la prévoit le code de l'urbanisme.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 36 voix pour.**

## **DEL. 50 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VALLEE DE L'OGNON**

Monsieur le Président explique que la CCHVO doit se doter d'un règlement intérieur.

Il est proposé d'accepter les dispositions arrêtées par la CTP du Centre de Gestion de la Haute-Saône et de les fixer au régime du personnel de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon.

Monsieur le Président soumet ce règlement intérieur annexé à la délibération à la décision du Conseil Communautaire.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 36 voix pour.**

## **DEL. 51 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYTEVOM**

La Communauté de Communes du Pays de Clerval a délibéré le 8 octobre 2009 sur son retrait du SYTEVOM en tant qu'adhérent direct, et son adhésion au SICTOM de Baume Les Dames.

Cette disposition prendrait effet courant 2010.

Cette décision implique notamment une modification des statuts du SYTEVOM qui voit le nombre de ses adhérents passer de 16 à 15 et le nombre de délégués appelés à siéger au conseil syndical réduit de 34 à 33. En parallèle, la population du Sictom de Baume Les Dames passe de 10 427 habitants à 13 264 habitants, sans changement quant à la représentation du Sictom Baumois.  
Vu la délibération du SYTEVOM en date du 12 novembre 2009,

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 36 voix pour.**

## **DEL. 52 – AVENANT N°1 AU MARCHE DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE SAINT-BARTHELEMY**

Monsieur le Président rappelle que les travaux sont en cours et il est apparu nécessaire, de compléter les prestations à réaliser.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de présentation de ces travaux modificatifs établi par le maître d'œuvre de l'opération, le cabinet SOLMON.

Il s'avère donc indispensable de faire réaliser par le titulaire du marché la prestation suivante : création d'un parking en enrobés avec matérialisation des places de stationnement.

La passation d'un avenant N° 1 (ci-annexé) est donc nécessaire.

Le montant de la prestation objet de l'avenant est estimé à 35 256,27€ HT.

Conformément au code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 novembre 2009.

Après examen de l'avenant, la commission a donné un avis favorable à sa passation.

À présent, conformément aux dispositions de l'article cité précédemment il importe que le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ledit avenant.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 34 voix pour, 2 contre.**

## **DEL. 53 – CREATION D'UN SERVICE S.I.G**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes s'est dotée d'un système d'information en 2007, avec un double objectif: mettre à disposition des communes un outil de consultation des données communales (cadastre...) ainsi qu'un savoir-faire en matière de cartographie (création de cartes notamment), et pour la Communauté de Communes, avoir un outil informatique permettant de gérer certains projets (assainissement par exemple).

Il précise que dans un premier temps, la Communauté de Communes a acquis des logiciels spécifiques.

Afin d'optimiser ce service et répondre correctement aux objectifs et attentes des communes et de la Communauté de Communes, M. le Président propose de créer le service S.I.G au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

M.SAINTIGNY passe au vote à bulletin secret.

**Cette délibération est validée par 21 voix pour, 12 contre, 3 abstentions.**

## DEL. 54 – SPANC : MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE ANNUELLE

Compte-tenu:

- ♦ de la nécessité de d'équilibrer le budget
- ♦ de la nécessité de rétablir des fonds libres
- ♦ de la nécessité de dégager une capacité d'investissement
- ♦ de la délibération du 26 janvier 2007

Il apparaît opportun de mettre en place une redevance annuelle de 8€ par foyer non raccordé au réseau collectif.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 23 voix pour, 11 contre, 2 abstentions.**

## DEL. 55 – APPROBATION DU TRANSFERT DU GYMNASSE DU COLLEGE

Vu la délibération du Conseil Syndical du Collège en date du 06 octobre 2009;

Vu la demande du Président du Conseil Syndical du Collège en date du 23 octobre 2009;

Vu la compétence de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon qui stipule qu'*"Est déclarée d'intérêt communautaire la gestion des équipements sportifs créés ou réhabilités par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon à compter de l'adoption des statuts"*;

Il apparaît opportun d'accepter le transfert de la gestion du gymnase du collège dans les actions de la Communauté de Communes.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 35 voix pour, 1 abstention.**

## QUESTIONS DIVERSES

### - Cartes communales = état des lieux:

Monsieur le Président fait un point sur les cartes communales.

Les dossiers de Ternuay, Miellin et Belmont ont été déposés en Préfecture.

Le dossier de La Lanterne a été approuvé par le Conseil Communautaire de ce jour

Le dossier de Saint-Barthélemy est en cours d'approbation par le conseil municipal

Le dossier de Montessaux : litige sur un terrain.

Le dossier de Servance va passer en enquête publique.

Le dossier de Haut-du-Them le dossier d'enquête publique est en cours de rédaction.

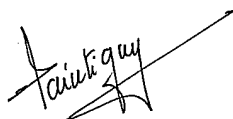
Le dossier de Belonchamp: attente de l'avis de la commune sur la zone constructible sur le secteur de la Tarte, par le cabinet TOPOS.

Le dossier de Fresse : remise en question des conditions d'établissement de la carte communale.

**- OPAH:**

Monsieur le Président informe les membres que dans le cadre de la mission animation-suivi de l'OPAH qui doit débiter le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la commission d'appel d'offre de la Communauté de Communes des Mille Etangs (voir délibération n°31 du 22 juillet 2009) a retenu l'offre du cabinet HRU/Développement-Conseil ce qui assurera une continuité avec la phase d'étude.

**Vu Le Président de la Communauté de Communes  
de la Haute-Vallée de l'Ognon,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Saintigny', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Henri SAINTIGNY**